

AMORTIR LES FRAIS D'ÉTUDE



**GROUPE
Seldon**

Diffusion limitée C1

PRÉAMBULE

Les frais d'études effectués par des tiers en vue de la réalisation d'investissements sont imputés directement au compte 2031 « Frais d'études ». Si les études ne sont pas suivies de réalisations, les frais correspondants sont amortis sur une durée maximum de 5 ans.

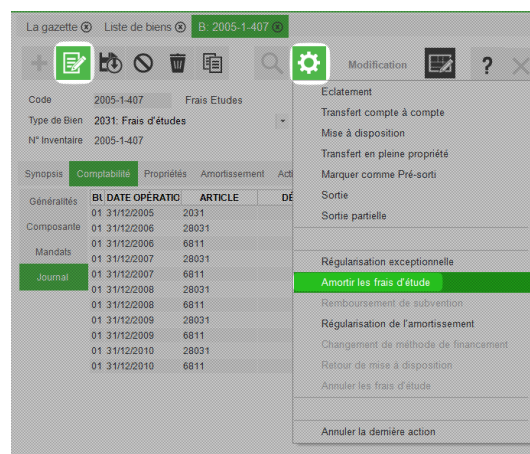
Exemple: Des frais d'étude engagés le 31 décembre 2005 pour 6 577,35 € HT sont enregistrés dans un bien en état Etude/Avance n° 2005-1-407. Il s'avère que ces frais ne mèneront finalement pas à la réalisation du projet en date du 23 mars 2006. Il est prévu d'amortir ces frais d'étude sur 3 ans (soit 36 mois)

1. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ÉTUDE

a. Action d'amortissement

Dans la fiche du bien 2005-1-407, cliquez sur « Modifier »  puis sur « Action » .

Sélectionnez « Amortir les frais d'étude ».



Sélectionnez la date du 23/03/2006 et saisissez la durée d'amortissement de 36 mois.

Validez.



b. Effet sur les écritures comptables

Les amortissements des frais d'études sont pratiqués, le compte de dotation (6811) est débité et le compte d'amortissement des immobilisations (28031) crédité à chaque échéance.

Dans notre cas, les échéances du 31/12/06, du 31/12/07 et 31/12/08 seront de 2 192,45 € chacune (6 577,35 € / 3).



Synopsis	Comptabilité	Propriétés	Amortissement	Actions	Ajout d'onglet				
Généralités	BI	DATE OPÉRATION	ARTICLE	DÉBIT	CRÉDIT	OPÉRATION	IMPUTATION	ACTION	
Composante		31/12/2005	2031	6 577,35		Acquisition FETudes - Participatior	20 2031	Acquisition	
		31/12/2006	28031		2 192,45	Amortissement	28 28031 811	Amortissement	
Mandats		31/12/2006	6811	2 192,45		Dotation aux amortissements	68 6811 811	Amortissement	
		31/12/2007	28031		2 192,45	Amortissement	28 28031 811	Amortissement	
Journal		31/12/2007	6811	2 192,45		Dotation aux amortissements	68 6811 811	Amortissement	
		31/12/2008	28031		2 192,45	Amortissement	28 28031 811	Amortissement	
		31/12/2008	6811	2 192,45		Dotation aux amortissements	68 6811 811	Amortissement	

A SAVOIR

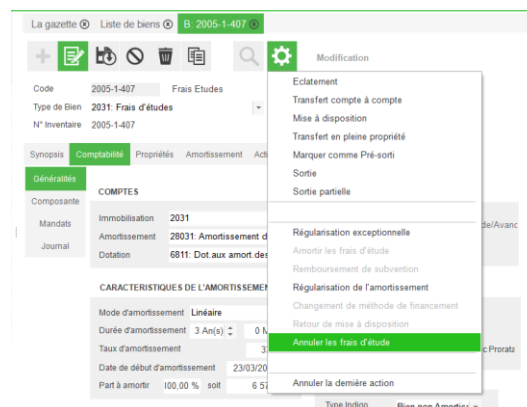


L'amortissement des frais modifie l'état du bien « Etude/Avance » en « Intégré ».

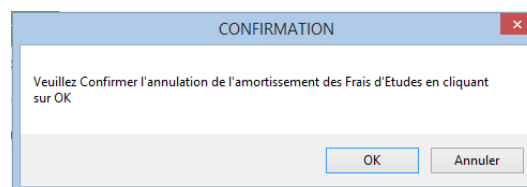
2. ANNULER L'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ÉTUDE

Pour annuler l'amortissement des frais d'étude, dans la fiche du bien 2005-1-407, cliquez sur « Modifier »  puis sur « Action » .

Sélectionnez « Annuler les frais d'étude ».



Confirmez l'annulation de l'amortissement des frais d'étude.



A SAVOIR



L'annulation de l'amortissement des frais rétablit l'état du bien en « Etude/Avance ».

